

jugements et de faire des admonestations seulement sur le caractère moral des actes politiques et leurs effets par rapport à la religion et à l'Eglise (27). Mais en pratique, les affaires importantes des gouvernements de l'époque étaient envisagées sous le point de vue religieux ou étroitement liées aux questions religieuses, de sorte que cette restriction devenait presque illusoire. Particulièrement Lamormain fut consulté souvent par le souverain au sujet de questions purement politiques. Pour ces raisons, on comprend que les contemporains et a fortiori la postérité aient attribué au jésuite luxembourgeois une influence décisive sur tous les actes de Ferdinand et vu en lui son bon ou mauvais génie. Citons à titre d'exemples pour l'influence attribuée à Lamormain la demande à lui adressée par le roi Sigismond de Pologne en vue d'obtenir son appui pour son internonce auprès de l'empereur (28) ; une requête pour déterminer par l'intermédiaire de Ferdinand le roi d'Espagne à ne pas imposer au jésuite Salazar (29) l'acceptation d'un évêché; trois savants séculiers de l'université de Louvain qui offrirent leurs services au souverain pour lui exposer les moyens de financer la guerre s'adressèrent à Lamormain par l'intermédiaire de leur recteur le Père Briser afin d'obtenir accès à la cour. Le confesseur approuva leur intention, puisqu'il les savait hommes sérieux et amis des jésuites, mais il exprima toutefois quelque doute sur la solidité de leur projet (30).

Arrivé à Vienne, Lamormain fut nommé d'abord sur la proposition de son provincial recteur du collège «auprès de la cour». Dans ces fonctions, il jouait un rôle important dans les contestations entre cette école et l'université. (31) Appelés dans cette capitale déjà par Ferdinand I^{er}, les jésuites ajoutèrent immédiatement une faculté de philosophie et de théologie à leur collège, qui attira de nombreux étudiants et fut favorisée par l'empereur Rodolphe alors que la décadence de l'université devenait manifeste. Dans une plainte présentée en 1593, celle-ci exposa que sa ruine était imminente si la concurrence du collège des jésuites subsistait. Sous l'empereur Mathias, le cardinal Klehsl obtint les lettres patentes du 25 mars 1617 qui attribuaient à la Compagnie trois chaires de philosophie, mais en échange les cours correspondants de leur collège durent être supprimés. Les jésuites se plaignirent à leur tour de la diminution du nombre de leurs élèves, limités à ceux de la théologie; ils représentèrent que le but de leur établissement à Vienne, l'éducation de la jeunesse, était complètement manqué. Toutefois Ferdinand II, leur ami, leur permit de nouveau d'enseigner les sciences philosophiques. (32)

Mais la Compagnie désirait obtenir des droits encore plus étendus. Elle aspirait à la réunion de son collège à l'université, résultat qui aurait abouti à la transmission partielle ou totale de cet institut aux jésuites. Cette question devint d'actualité après la nomination de Lamormain au rectorat. Dans un mémoire détaillé présenté aux conseillers impériaux, il exposa en détail les avantages qu'on pouvait espérer de cette réunion (33). Les droits des facultés de médecine et de droit seraient respectés, de même que les privilèges de l'université. Comme les jésuites allaient se charger de la faculté des arts sans imposer des dépenses au gouvernement, les traitements des professeurs de droit et de médecine pourraient être